

XVI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



Résolution *Investir dans le secteur de la santé pour soutenir la croissance partagée dans l'espace francophone*

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI^e Sommet de la Francophonie,

Réaffirmant notre attachement à la langue française et notre engagement à la promouvoir dans tous les domaines d'action, dont la santé, la diversité des expressions culturelles et linguistiques, l'éducation, la formation professionnelle et technique, l'enseignement supérieur et la recherche, dans une constante solidarité agissante ;

Reconnaissant que les gouvernements doivent veiller à la répartition équitable du personnel et des infrastructures de santé dans les zones insuffisamment desservies afin d'assurer de meilleurs résultats pour la santé de toutes les composantes de la population, notamment en recourant aux ressources offertes par les technologies ;

Reconnaissant que les investissements dans les secteurs sanitaire et social engendrent des avancées socioéconomiques, en particulier pour les femmes et les jeunes, par la création d'emplois décents et favorisent une croissance économique partagée, inclusive et transformatrice, facteurs d'une cohésion sociale accrue ;

Rappelant que les faiblesses des systèmes de santé ont des conséquences préjudiciables non seulement sur la santé des populations mais également sur l'équilibre socioéconomique des pays ;

Soulignant que la forte mobilité humaine et l'accroissement des flux de marchandises observés ces dernières années ont engendré une augmentation significative des risques d'épidémies au niveau mondial. Leurs manifestations les plus récentes, telles que la réémergence de la grippe aviaire, les maladies à virus Ebola et Zika, sont autant de menaces pour les populations, l'économie et la stabilité dans le monde, qui appellent un renforcement de la sécurité sanitaire internationale ;

Reconnaissant que, grâce aux nombreuses coopérations dans le domaine de la santé entre les pays de l'espace francophone et à la mobilité croissante des personnes, en particulier les étudiants et les professionnels de santé, la Francophonie offre un cadre particulièrement approprié pour sensibiliser au besoin impérieux de renforcement des systèmes de santé à travers, notamment, l'investissement dans les infrastructures, les emplois en santé et le secteur social ;

Saluons la publication du rapport et des recommandations de la Commission du secrétaire général des Nations unies sur l'emploi en santé et la croissance économique, et appelons de nos vœux leur mise en œuvre rapide par l'ensemble des États, dans le cadre de la réalisation de l'Agenda 2030 du développement durable et notamment de l'objectif spécifique à la santé (ODD 3) et en particulier de la couverture sanitaire universelle (CSU, cible 3.8) ;

Nous engageons à :

Favoriser des échanges réguliers entre ministres des pays de l'espace francophone sur des sujets d'intérêt commun dans le domaine de la santé, en relation avec la croissance économique, la lutte contre le chômage, le développement et l'égalité femme-homme, afin de mettre en place un cadre de dialogue, notamment sur la mobilité à la fois géographique et de carrière des personnels de santé ;

Promouvoir les échanges universitaires et scientifiques et encourager le développement de la formation supérieure et de la recherche dans le domaine de la santé, en s'appuyant en particulier sur l'Agence universitaire de la Francophonie ;

Identifier des mécanismes de coopération technique et financière en vue de répartir avec plus d'équité les bénéfices économiques, sociaux et de développement liés à la mobilité internationale des personnels de santé entre les pays ;

Nous mobiliser également en faveur de toute autre action qui contribuerait à l'application effective des conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation mondiale de la santé, en particulier du Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé.